



Question sur le paiement des charges

Par **jeandafrique**, le **03/11/2011 à 10:53**

Bonjour, je loue un appart charges comprises et les charges ont augmenté depuis plusieurs années sans que je répercute sur la prix de la location. Est-ce que je peux aujourd'hui augmenter les charges dues par le locataire sans attendre la date d'echeance annuelle d'augmentation du loyer . Merci

Par **cocotte1003**, le **03/11/2011 à 12:35**

Bonjour, vous devez faire une régularisation de charges une fois par an à la date anniversaire du bail. Vous pouvez revenir sur 5 ans en arrière. Commencez par prévenir vos locataires que les charges ont beaucoup augmentées et que vous allez devoir les augmenter et procéder à une régularisation en conséquence., cela évitera peut-etre des problèmes par la suite. Vos locataires sont en droit de vous demander de leur fournir les justificatifs de ce que vous leur demande de payer, cordialement